

M

Le onze Decembre mil sept cent  
 cinquante un après les publications des bans  
 mariage faites par trois dimanches consécutifs  
 pendant les mesmes solemnités de la paroisse  
 entre Louis valentin motheron âgé de vingt  
 deux ans et quelque mois <sup>maître</sup> chirurgien de la paroisse de la  
 paroisse de Blendecque fils de feu Jean  
 Louis et de Marie Catherine Damien d'une  
 part et Marie Adrienne Lemoine âgée de  
 d'environ vingt ans de cette paroisse fille de  
 Jacques et de Marie Antoinette Pedricq d'autre  
 part: moy le curé de vizermes n'ayant  
 reconnu aucun empêchement ni opposition a  
 leur mariage les aij conjoints et lié par le  
 sacre lien de mariage en presence des  
 temoins suivans sçavoir Jacques Francois motheron  
 propre frere a l'epoux perouquier de tril, Philippe  
 Joseph motheron aussy son propre frere et chirurgien

de tril, et de la part de l'epouse Sievin  
 Courbier maréchal de tril Antoine Dubois -  
 manoeuvrier. ont signé avec moy Louis valentin  
 motheron, Jacques Francois motheron, Philippe Joseph  
 motheron Sievin Courbier. Antoine Dubois excepté  
 l'epouse qui ayant déclaré le sçavoir a mise  
 sa marque ordinaire de ce par moy interpellé.  
 Louis valentin motheron  
 marque + Adrienne Lemoine  
 Jacques Francois motheron  
 Philippe Joseph motheron  
 Sievin Courbier  
 Antoine Dubois  
 A. J. B. Kindt curé  
 de vizermes

M.1751.12.11b

le onze decembre mil sept cent  
cinquant un après les publications des bans  
mariage faites par trois dimanches consecutifs  
pendant les messes solennelles de la paroisse  
entre Louis valentin monthron agé de vingt  
deux ans et quelque mois maitre chirurgien de stil ~~de la paroisse de la~~  
paroisse de blendecque fils de feu jean  
Louis et de marie catherine damien d'une  
part et marie adrienne lemoine agée de  
d'environ vingt ans de cette paroisse fille de  
jacque et de marie antoinette fedricq d'autre  
part moy curé de wisernes n'ayans  
reconnu aucun empechement ni opposition  
a leur mariage , les ay conjoins et lié par le  
sacré lien de mariage en presence des  
temoins suivans scavoir jacque francois montron  
propre frere a l'epoux perruquier de stil , philippe  
joseph montron aussi son propre frere et chirurgien  
de stil , et de la part de l'épouse lievin  
bourbier marechal de stil antoine dubois  
manouvrier . ont signés avec moy louis valentin  
motheron , jacque francois montron, philippe joseph  
montron Lievin bourbier antoine Dubois excepté  
l'epouse qui ayant declarée ne le scavoir a mise  
sa marque ordinaire de ce par moi interpellé  
*louis valentin motheron*  
marque + d'adrienne lemoine  
*jacque francois motheron*  
*philippe joseph motheron*  
*lieven bourbier*  
*Antoine dubois*

*A . f . b. Kindt curé  
de wizernes*